

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance régulière tenue le 12 novembre 2025, le conseil a adopté le premier projet de règlement suivant :

Projets de règlement intitulé :

→ Premier projet de règlement numéro 25-373 modifiant le règlement de zonage numéro 07-080 afin d'ajouter un usage au groupe « Public et communautaire » à la zone PC-9.

2. **Une séance publique de consultation aura lieu le 8 décembre 2025, à 18 heures, à la salle municipale située 70, rue Principale, à Macamic.**

Au cours de cette séance, le maire, ou le conseiller désigné par le conseil, expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de règlement concerne uniquement la zone PC-9.
4. Le projet de règlement de même que les plans d'accompagnement peuvent être consultés au bureau municipal, situé 70, rue Principale, à Macamic, aux heures normales d'ouverture du bureau.

OBJET DE LA SÉANCE

La séance de consultation porte sur l'adoption règlement numéro 25-373 modifiant le règlement de zonage numéro 07-080 afin d'ajouter un usage au groupe « Public et communautaire » à la zone PC-9 afin d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Donné à Macamic,
ce 18^e jour de novembre 2025



Joëlle Rancourt
Greffière-trésorière adjointe